

36. Il conviendrait de permettre, selon le cas, la distribution d'un journal hebdomadaire dans chaque pénitencier.
37. Il conviendrait de réorganiser complètement le système d'éducation conformément aux recommandations contenues au chapitre VIII de ce rapport, en tenant particulièrement compte des jeunes délinquants, en facilitant l'accès à la bibliothèque et en simplifiant la distribution des livres.
38. Il conviendrait de réorganiser le service médical, afin de supprimer les motifs de plaintes indiqués dans ce rapport.
39. Il conviendrait de nommer un psychiatre à tous les pénitenciers, après un examen scrupuleux des besoins de chaque pénitencier par la commission des prisons.
40. Il conviendrait de choisir des aumôniers particulièrement adaptés aux services des prisons.
41. Il conviendrait de laisser aux aumôniers une plus grande latitude en ce qui concerne les visites aux détenus et de leur permettre de communiquer avec les parents des prisonniers et de rendre à ceux-ci des services qui ne sont pas à proprement parler religieux.
42. Il conviendrait de réorganiser complètement le régime du travail dans toutes les institutions pénales du Canada.
43. Il conviendrait d'instituer une enquête complète en vue de rechercher les besoins des divers départements de l'administration et des divers organismes publics qui pourraient être satisfaits par une industrie pénitentiaire munie de l'outillage voulu.
44. Les ateliers des prisons devraient avoir l'outillage qui leur permette de produire à bon rendement et d'occuper le plus grand nombre possible de prisonniers à des emplois productifs.
45. Il conviendrait de soulager les moniteurs de tout travail de surveillance, afin qu'ils puissent consacrer tout leur temps à leurs fonctions. Il conviendrait de n'embaucher que des moniteurs d'expérience et capables d'enseigner.
46. Nulles marchandises fabriquées dans les prisons ne devraient se vendre en concurrence libre avec celles de l'industrie.
47. Il conviendrait de réorganiser complètement les fermes des prisons, afin de les porter au maximum d'efficacité et de rendement.
48. Il conviendrait d'inspecter chaque ferme avec soin, afin d'y assurer l'assainissement et la mise en valeur des parties jugées incultes actuellement.
49. La direction des travaux agricoles devrait être confiée à des agronomes diplômés possédant l'expérience pratique nécessaire.
50. Il conviendrait d'établir, à un ou plusieurs pénitenciers, des conserveries qui satisferaient les besoins des pénitenciers et autres institutions de l'État.
51. Il conviendrait de garder des troupeaux de vaches laitières pour fournir, où c'est possible, le lait aux divers pénitenciers.
52. Tous les légumes consommés dans les pénitenciers devraient être cultivés sur les fermes mêmes des pénitenciers.
53. Il conviendrait de donner l'excédent de production à des institutions de l'État et de vendre le reste au public.
54. Le mode actuel de rémunération de la main-d'œuvre pénitentiaire au Canada devrait donner lieu à de nouveaux essais, et, compte tenu de l'expérience acquise dans d'autres pays, il devrait comporter la rétribution du travail selon l'application et le soin plutôt que selon le rendement.
55. Des ententes devraient être conclues avec les autorités provinciales en vue de transférer les prisonnières actuellement incarcérées dans la prison des femmes à Kingston et maisons de correction pour femmes, et, à la conclusion de ces ententes, la prison des femmes au pénitencier de Kingston devrait être affectée à d'autres fins pénitentiaires.